

## Projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines > Concertation préalable

# Compte rendu réunion publique de synthèse

**Date :** Le mercredi 30 octobre 2024 de 18h à 20h30

**Lieu :** Salle des fêtes de Bernin

**Nombre de participants :** 35 participants en salle et 1 participant à distance (visioconférence)

### Intervenants en tribune :

- Jean-François CLAPPAZ, Vice-Président économie, développement industriel et stratégie foncière - CCLG
- Vanessa LEPARQ, cheffe de projets - Isère Aménagement
- Véronique MOREL, garante de la concertation, Commission nationale du débat public (CNDP)
- Denis CUVILLIER, garant de la concertation, CNDP

**Animateur :** Jean-Baptiste POINCLOU

Le diaporama présenté lors de la réunion publique d'ouverture est accessible sur le site internet : <https://participation.le-gresivaudan.fr>

## Introduction

### Mot d'accueil d'Anne-Françoise BESSON, maire de Bernin

**Anne-Françoise BESSON, maire de Bernin**, souhaite la bienvenue aux participants pour cette dernière réunion publique de la concertation préalable, qui permettra de revenir sur les arguments exprimés par le public tout au long de la concertation. Le conseil municipal est satisfait de la tenue d'échanges apaisés à l'occasion de cette phase de dialogue qui a permis aux débats d'avoir lieu. Le public a jusqu'au 11 novembre pour continuer à participer via le site internet de la concertation.

### Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

**Jean-Baptiste POINCLOU, animateur de la réunion**, présente le déroulé de la réunion :

- Les alternatives au projet
  - Temps d'échanges
- Les cahiers d'acteurs
  - Temps d'échanges
- Retour sur le déroulé de la concertation
  - Temps d'échanges

Il précise que la réunion est retransmise en ligne : les participants connectés à distance pourront contribuer via le tchat de la visioconférence. Par ailleurs, le public a la possibilité de s'exprimer via des fiches contribution papier disponibles dans la salle.

Il présente enfin les intervenants en tribune.

## Première partie – Les alternatives au projet

**Jean-François CLAPPAZ, Vice-Président économie, développement industriel et stratégie foncière – CCLG**, présente les alternatives au projet.

- La non réalisation du projet – conséquences économiques

Si le projet ne se réalisait pas, il serait impossible d'étendre les entreprises de la filière des nanotechnologies / semi-conducteurs, avec pour conséquence un affaiblissement du dynamisme de l'écosystème existant des nanotechnologies / semi-conducteurs et des entreprises existantes, un affaiblissement de la filière au niveau national et un retard dans les politiques européennes et nationales de réindustrialisation et de souveraineté. Cela impliquerait une dépendance encore plus forte vis-à-vis des pays asiatiques (Chine, Taiwan, Corée) et des Etats-Unis.

- La non-réalisation du projet – conséquences environnementales

La non-réalisation du projet pourrait mener à ce qu'il se réalise dans d'autres pays n'ayant pas la même rigueur environnementale que les pays européens. Il y aurait ainsi un impact environnemental fort à l'échelle planétaire. Cela induirait aussi une dépendance aux importations et donc l'augmentation des émissions liées aux transports. A l'échelle du territoire, si le projet n'est pas réalisé, les espaces agricoles seront maintenus, car les entreprises – comme l'habitat- s'implantent généralement sur des espaces agricoles, mais les aides de diversification aux activités agricoles ne seraient pas versées.

- Réaliser le projet ailleurs sur la commune de Bernin

La réalisation du projet ailleurs à Bernin impliquerait une multiplication des ZAE ce qui miterait le territoire de la commune, et nécessiterait de développer de nouvelles infrastructures (réseaux, accès, etc.). De plus, cela impliquerait une grande proximité de la ZAE avec l'habitat. Il ne s'agit pas d'une politique que poursuit la CCLG, qui essaie plutôt de rationaliser les implantations des ZAE pour conserver une cohérence territoriale.

- Réaliser le projet ailleurs dans le Grésivaudan

D'autres ZAE existent et sont pratiquement toutes saturées ; la surface nécessaire au projet tel qu'il a été dessiné n'existe pas. La proximité des entreprises de la filière à Crolles et à Bernin permettrait de bénéficier de l'écosystème et des synergies existantes aux entreprises qui s'implanteraient sur l'extension, ce qui est un avantage considérable. Il peut même y avoir de l'interdépendance entre les entreprises de la filière.

- Réaliser le projet ailleurs sur le territoire national ou européen

La région de Grenoble et du Grésivaudan a été choisie car il n'existe que Dresde en Allemagne qui dispose d'un tel écosystème. Ailleurs en France, la filière des nanotechnologies / semi-conducteurs ne peut pas s'implanter car un tel écosystème n'existe pas, alors même qu'il est nécessaire à l'implantation d'entreprises de la filière.

## Premier temps d'échanges

**Intervention 1 :** Un habitant de Bernin ayant déjà assisté à la réunion d'ouverture, estime que les élus ont tous déjà donné un aval très favorable à ce projet, que la présentation des alternatives était « à charge », démontrant qu'il n'est pas possible de faire le projet ailleurs. Il interroge la possibilité d'ouvrir la discussion et la raison d'être de la concertation.

**Jean-François CLAPPAZ** indique qu'il s'agit d'un processus de concertation normé qui permet d'entendre l'intégralité des arguments qui sont exprimés par le public. La CCLG, en tant que porteur du projet, présente un projet dans lequel elle croit et qui doit répondre aux besoins européen et national de produire de la microélectronique, en essayant de projeter le territoire. De plus, notre territoire possède des qualités qui ont permis d'attirer l'industrie de la microélectronique, filière qui ne s'est pas implantée au hasard dans le Grésivaudan. Cependant, comme l'exige le code de l'environnement, le projet est présenté au conditionnel (« si le projet se fait »). La concertation pourra faire évoluer le projet, si toutefois il est mené à son terme.

**Véronique MOREL, garante de la concertation,** ajoute que des acteurs du territoire vont présenter leur position et leurs arguments, ce qui amènera de la contradiction. De plus, le bilan des garants s'attachera à rendre-compte de l'ensemble des arguments exprimés au cours de la concertation.

**Intervention 2 :** Un habitant de Bernin indique avoir le même sentiment que le participant s'étant exprimé avant lui. Il n'est pas contre le développement des industries mais est gêné par la concentration des entreprises et usines qu'il nomme « gigafactories » sur une même zone qui impacte le cadre de vie. De plus, ces constructions sont irréversibles, ce qui pose la question de la durée de l'engagement de l'industriel et de ce que ce dernier va laisser au territoire une fois qu'il sera parti. Enfin il indique que plusieurs gros projets d'usine micro-électronique ont été suspendus et interroge le bien fondé de telles constructions au regard de la concurrence économique avec Taiwan. Il serait intéressant d'examiner le projet sous l'angle de ces éléments nouveaux.

**Jean-François CLAPPAZ** indique le territoire n'accueille pas de « gigafactories », mot qui désigne une usine bien plus grande comme par exemple l'usine de 100 ha de Verkor à Dunkerque, en comparaison à l'intégralité du site de ST Microelectronics à Crolles qui s'étend sur 42 hectares. Il estime qu'il ne faut pas arrêter de développer l'industrie, notamment car la première préoccupation des français est l'emploi, avec le pouvoir d'achat. En ce qui concerne la filière microélectronique, le marché mondial des semi-conducteurs va doubler dans les 10 prochaines années. Comme la stratégie de l'Union européenne est de doubler ses parts de marché, il s'agit de multiplier par 4 la production sur le sol européen pour améliorer significativement l'indépendance et la souveraineté du continent. Nous aurons donc toujours un petit temps de retard. La micro-électronique répond aux besoins actuels mais aussi à venir et c'est pour cela qu'il faut continuer à développer cette filière sur le territoire.

Concernant le devenir des usines sur le territoire, Jean-François CLAPPAZ explique que, dans une économie prospère, les usines se transforment et s'adaptent aux modes de production. Elles continueront donc à occuper le foncier qu'elles occupent aujourd'hui. Il est important de noter que la façon d'organiser le territoire a aussi évolué, avec des logiques de densification pour éviter l'artificialisation des sols. Si un jour la filière micro-électronique n'existe plus, elle sera

remplacée par une autre industrie, comme cela s'est passé avec la papeterie et la sidérurgie précédemment dans le Grésivaudan.

**Intervention 3 :** Un représentant de l'association Grene (Grésivaudan Nord Environnement) souligne que seuls les aspects négatifs de la non-réalisation du projet ont été présentés. Il aurait été intéressant de développer les aspects positifs de la non-réalisation du projet.

**Intervention 4 :** Une habitante de Benin indique être favorable au développement industriel et économique mais souhaiterait que les nuisances pour les berninois soient présentés : bruit, risques industriels, etc.

**Vanessa LEPARQ** indique qu'un world café s'est tenu le 21 octobre dans le cadre de la concertation pour échanger sur les impacts du projet pour les berninois et plus largement. La présentation de cette réunion est en ligne et son compte-rendu sera bientôt en ligne.

**Intervention 5 :** Un habitant de Bernin demande quels sont les scientifiques qui soutiennent le développement de la production de micro-électronique. Il souligne que le technosolutionnisme n'est généralement pas prôné par les scientifiques.

**Jean-François CLAPPAZ** indique que le projet présenté répond à un besoin de la société bien visible avec les ordinateurs, smartphones, électroménager, voitures, etc. De plus, dans le cadre de la transition énergétique, on se dirige vers l'utilisation de davantage d'électricité qui nécessite des systèmes de contrôle et donc des micro-processeurs. Les innovations sont bien issues des travaux de scientifiques. En revanche les besoins ne sont pas définis par les scientifiques mais par la société, dont sont tirées des prévisions.

**Intervention 6 :** Un participant intervient à nouveau pour indiquer que la rive gauche de l'Isère, où sont situées les anciennes papeteries, est laissée de côté par rapport à la concentration d'usines situées en rive droite, à part Le Cheylas qui commence à être revitalisé avec la centrale électrique.

**Jean-François CLAPPAZ** souligne que Le Grésivaudan compte 49 zones d'activités qui sont réparties sur les deux rives. Sur la rive gauche, les anciens sites industriels sont en cours de réhabilitation (site de Moulin-Vieux, d'Ascométal, etc.) à l'exception du site des anciennes papeteries de France (côté Villard-Bonnot) en raison des risques naturels qui impactent ce site. Le site de Moulin-Vieux qui accueillait autrefois une papeterie est devenue propriété de la CCLG qui l'a intégralement dépollué et réaménagé. Aujourd'hui, 70% du site est commercialisé, permettant ainsi de recréer de l'emploi. L'ancien site d'Ascométal au Cheylas est en train de réussir à proposer autant d'emplois aujourd'hui que ce qu'il fournissait lors des beaux jours d'Ascométal. La zone d'activités artisanales du Prunet est créée sur un ancien site papetier dépollué.

**Complément d'intervention :** Le participant précise que sur la rive gauche, les nouvelles zones d'activités créent de l'emploi dans le secteur des services (« back-office »), secteur qui ramène moins d'emplois que l'industrie. Nous ne savons pas où en sont ces projets, il faudrait mettre des informations sur votre site internet.

**Intervention 7 :** Un participant indique que les documents relatifs au world-café sont introuvables sur le site internet. Il demande qu'un relevé de conclusions soit fait en séance. Cela répondrait à certaines angoisses du public de ce soir, qui n'est pas contre le projet mais souhaite être rassuré quant aux impacts d'un tel projet et obtenir des garanties que des mesures seront prises afin que la situation ne se détériore pas. La concentration excessive d'industries commence à être problématique à proximité des résidences.

**Jean-Baptiste POINCLOU** explique que l'objectif de la dernière réunion dédiée aux impacts du projet visait à effectuer un diagnostic de la situation actuelle, à identifier les points de vigilance et les attentes des participants. Les éléments exprimés par le public seront synthétisés dans le compte-rendu qui sera bientôt mis en ligne.

**Vanessa LEPARQ** indique que 3 thèmes ont été abordés : milieu naturel (zones agricole, zone humide, faune-flore, biodiversité) , milieu humain (nuisances sonores et lumineuses, logement, mobilité) et gestion de l'eau. La troisième partie de la présente réunion permettra de synthétiser ce qui a été exprimé par le public sur ces thèmes.

**Jean-Baptiste POINCLOU** souligne qu'au stade actuel du projet, l'enjeu est bien de recueillir les attentes et les craintes des habitants, pour que le maître d'ouvrage, à la fin de la concertation, dise comment il tient compte de ces attentes et quelles sont les prescriptions qui seront retenues si le projet se poursuit. Il s'agit d'un processus qui fait « remonter » les idées du public, et dans ce cadre nous notons bien les craintes exprimées ce soir également.

## Deuxième partie : présentation des cahiers d'acteurs

**Jean-Baptiste POINCLOU** introduit les présentations de cahiers d'acteurs, qui sont des contributions structurées et argumentées d'acteurs ou de « corps constitués » (associations, syndicats, conseils, entreprises, etc.).

### ADTC Se déplacer autrement – Christian Bertrand

Le cahier d'acteur d'ADTC est actuellement provisoire, car il doit passer en conseil d'administration la semaine prochaine.

Les voitures sont stationnées 95% du temps et chaque voiture consomme en moyenne 25m<sup>2</sup> pour son stationnement, en prenant en compte les espaces de circulation et les accès des parkings. Cela pose la question du stationnement.

De plus, la saturation des routes menant vers la zone d'activité de Crolles/Bernin n'existe que lors des heures de pointe. Afin d'éviter cette saturation caractéristique, plusieurs solutions existent :

- Développer l'utilisation des transports en commun.
- Régulation de la vitesse autorisée, car une voiture qui roule à 130 km/h consomme davantage d'espace en raison des distances de sécurité. La vitesse optimale sur une autoroute est entre 70 et 80 km/h.
- Régulation dynamique des trafics, qui a été expérimentée sur la rocade sud. La régulation de l'accès à l'autoroute permet de retarder les embouteillages.
- Changement de comportements via les plans de mobilité employeurs pour favoriser le covoiturage par exemple.

- Réduire les besoins de déplacement (via l'urbanisme notamment). ADTC souhaite ainsi que la charte de mobilité du Grésivaudan soit votée et reliée au Plan local d'habitat (PLH).

### Chambre de commerce et d'industrie (CCI) – Benoit Charpentier

Le projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines est important pour le territoire et au niveau européen et français car il s'inscrit dans la recherche d'autonomie et d'indépendance industrielle. L'écosystème local et le triptyque entreprise-formation-recherche sont primordiaux pour le dynamisme du territoire. Le projet s'inscrit dans les objectifs de la CCI car il permettra aux entreprises de rester sur le territoire, de se développer et de gagner en performance. Il permettra également de créer des emplois (900 emplois directs et 2250 emplois indirects) et de développer une économie présentielle (commerces et services), avec des retombées économiques et des bénéfiques pour la commune de Bernin. La CCI apporte tout son soutien à ce projet.

### Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) – Jérôme Lopez

La concentration et la complémentarité d'entreprises sur un territoire sont une force (théorie du lotissement), qui rend le territoire attractif, d'où l'importance de l'écosystème avec Soitec, STMicroélectronics et tous leurs sous-traitants à proximité. La diversification est également une force dans le bassin grenoblois, car elle permet à une économie d'être agile.

Miser à la fois sur la filière microélectronique tout en laissant la place aux autres domaines est donc une bonne stratégie, avec l'enjeu du foncier à prendre en compte, car il est nécessaire de le partager entre entreprises, agriculture, logement, paysage. La place dédiée à l'économie est limitée. Il est donc cohérent de créer de la place à côté de STM et de Soitec, sinon leurs prestataires vont prendre la place d'autres filières qui pourraient s'installer ailleurs sur le territoire. Le projet pourra accueillir des petites et moyennes entreprises représentées par la CPME.

Par ailleurs, la mobilité est un service important à développer. Aujourd'hui la taxe de déplacement versée par les industries permet de financer les infrastructures de mobilité.

Enfin, les politiques créent et mettent à disposition les zones d'activités, charge aux entreprises et industriels de les occuper ensuite. L'enjeu est d'attirer les industriels, via un bassin économique large, et ce sont les industriels qui créeront les emplois et les infrastructures via les taxes reversées par ces entreprises.

### Grésivaudan Nord Environnement (Grene)

L'association questionne la place de Soitec dans le projet au regard de la concertation qui devait avoir lieu en janvier et qui dédiait alors 8 ha de l'extension à Soitec sur les 11 prévues. Il est précisé que, selon les sources de l'associations, Soitec aurait signé un contrat au Japon en septembre 2024, pour peut-être s'installer au Japon.

L'artificialisation des sols détruit la biodiversité, aggrave le changement climatique, accentue les disparités sociales, rogne le foncier agricole et donc impacte l'autonomie alimentaire. Il manquerait 3 millions d'ha de terres agricoles pour nourrir les français aujourd'hui.

L'association interroge la possibilité de mener un travail de prospection pour étudier l'implantation de la filière microélectronique sur un autre territoire, afin d'évaluer la réelle

pertinence d'un développement de la filière dans le Grésivaudan. Le développement de la filière dans le Grésivaudan découlerait donc d'une volonté politique et non pas technique à ce stade.

De plus, il serait plus opportun de créer des emplois à proximité des lieux d'habitation pour éviter les déplacements (dans la Maurienne par exemple). L'aménagement du territoire doit être pensé comme une réflexion collective et solidaire entre les territoires plutôt que comme une compétition.

Enfin, l'association estime qu'à l'heure des technologies de communication rapide, il n'est pas nécessaire d'être à proximité des lieux de recherche et de formation pour créer de l'emploi. Une entreprise de microélectronique, si elle est performante, peut aller en dehors de Crolles ou de Bernin pour s'implanter.

### Minalogic – Erasmia Dupenloup

Minalogic, en réaction aux propos de Grene, explique que la concentration d'acteurs d'une filière sur un même territoire lui donne toute sa valeur. C'est pour cela qu'aujourd'hui notre territoire est l'un des grands hubs de la filière semi-conducteur / nanotechnologies.

La dernière crise a permis de mettre en lumière la dépendance de la France et de l'Europe aux pays asiatiques pour l'approvisionnement en semi-conducteur. Cette filière est donc stratégique pour l'économie et relève de la souveraineté européenne. L'European Chips Act vise ainsi à renforcer la chaîne de valeur du semi-conducteur en Europe afin de réduire la dépendance à l'étranger. Les pays asiatiques investissent de leur côté massivement dans cette filière, et notamment sur son déploiement industriel. En France, les financements publics ne servent pas au déploiement industriel. Aujourd'hui, la France a besoin de développer cette filière via notamment les petites et moyennes entreprises qui font partie de la chaîne de valeur.

Les clusters très forts sont ceux qui s'appuient sur le triptyque recherche-enseignement-industrie et sur la concentration d'entreprises qui permet une dynamique positive pour le territoire.

Enfin, les grandes entreprises de la filière des semi-conducteurs sont très matures sur le sujet de la décarbonation, avec une organisation dédiée au développement durable. Certaines ont pris un engagement zéro carbone net d'ici 2030. Minalogic a à cœur d'aider les petites et moyennes entreprises à aller vers cette trajectoire de décarbonation qui est aujourd'hui plutôt du ressort des grandes entreprises.

## Second temps d'échanges

**Intervention 8** : Un participant souhaite savoir comment le projet est compatible avec la loi zéro artificialisation nette (ZAN). Il se dit par ailleurs surpris de la surface importante dédiée aux parkings sur la ZAE de Crolles. Il est possible de faire mieux en termes d'utilisation des sols, notamment agricoles. Les industriels peuvent contraindre à moins utiliser la voiture ou proposer des parkings sur plusieurs niveaux.

**Jean-François CLAPPAZ** explique que l'Etat dans le cadre de la loi ZAN demande aux territoires de diminuer de 50% l'artificialisation des sols par rapport à ce qui a été artificialisé entre 2010 et 2020. L'Etat a en parallèle réservé 12 500 ha à l'échelle nationale pour les projets d'envergure nationaux et européens : le foncier nécessaire à ces projets ne sera pas amputé sur les hectares dont dispose chaque commune. L'extension de la ZAE des Fontaines, si le projet se fait, sera impacté sur les 12 500 ha réservés au niveau national et non pas sur les hectares réservés à la

commune de Bernin, compte-tenu du fait qu'il est adossé à un projet d'envergure nationale et européenne.

Au sujet des stationnements, il indique ensuite que les entreprises à l'époque faisaient au plus simple et au moins cher, sans notion d'impact environnemental et de foncier, d'où les parkings étalés. Désormais, le sentiment écologique a fortement évolué, et il est demandé aux industriels de densifier les parkings. Un parking silo est en cours de construction par Soitec et STMico le prévoit également. C'est donc un enjeu pris en compte par les entreprises et par les collectivités. La CCLG impose pour toute nouvelle ZAE la construction de parkings silo.

**Intervention 9** : Un habitant de Bernin souligne que si jamais ST Micro ou Soitec ferme, toute la chaîne de valeur risque de s'écrouler, avec un potentiel effet domino, comme cela s'est produit sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix qui accueillait des entreprises imbriquées.

**Jean-François CLAPPAZ** explique que la filière microélectronique est différente de la filière chimie car les grosses entreprises ont besoin de beaucoup de PME et d'emplois connexes (2.3 à 2.5 emplois connexes créés pour 1 emploi direct). Ce risque-là est donc quasiment inexistant avec la microélectronique. Pour autant, nous ne lisons pas l'avenir.

**Intervention 10** : Un participant estime qu'Emmanuel Macron ne tiendra pas son objectif ZAN.

**Véronique MOREL, garante de la concertation**, ajoute que la zone d'activités de Bernin est mentionnée dans les projets hors ZAN dont l'arrêté mentionne « SOITEC » pour désigner le projet concerné. L'interprétation de cet arrêté au moment venu permettra de définir si le projet fait partie ou non des projets « hors ZAN ». Elle précise également que ST Micro a bien annoncé la construction d'un parking silo lors de la réunion d'ouverture de l'enquête publique.

**Intervention 11** : L'association ADTC indique que les parkings silo ne répondent pas au problème des voitures immobilisées 95% du temps. Il est important de proposer des solutions alternatives.

## Troisième partie : retours sur la concertation

### Du point de vue du maître d'ouvrage

Vanessa LEPARQ présente un premier bilan quantitatif de la concertation.





## En chiffres – La participation (chiffres en date du 29 octobre)

**170 participants**  
aux rencontres publiques

**110 contributions**  
lors des rencontres publiques

**22 contributions**  
(17 avis et 5 questions)  
en ligne et via coupon-T



22

Vanessa LEPARQ présente une première synthèse de ce qui a été entendu lors de la concertation (diapositives 24 à 30) :

- Des discussions sur l'opportunité du projet portées par un débat global sur la filière des nanotechnologies et des semi-conducteurs
- Des interrogations sur la mise en œuvre du projet : implantation d'entreprises, accès, procédures administratives, financement...
- Des débats sur la gestion du foncier sur le territoire
- Les conditions exprimées pour l'intégration du projet dans le territoire (mobilité, logement)
- Les craintes et les propositions exprimées sur le cadre de vie (nuisances sonores, lumineuses, pollution, risques industriels)
- Les points d'attention et les propositions relatives à l'environnement naturel (zone humide, risque inondation, paysage et végétation, compensations).
- La gestion de la ressource en eau
- L'information et la participation du public

Enfin, elle présente les prochaines étapes du projet.

## Les suites de la concertation préalable



31

## Du point de vue des garants de la concertation

**Denis CUVILLIER** rappelle que la concertation préalable doit permettre au public de donner toute l'information au public de manière à ce qu'il soit en mesure de contribuer et d'argumenter. Dans le cas présent, la taille du projet n'imposait pas que le maître d'ouvrage saisisse la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a alors décidé de la solliciter volontairement afin que deux garants accompagnent cette concertation. Les garants sont attentifs à ce que toute l'information soit donnée sur le projet et sur les modalités de la concertation afin que le public soit en mesure de participer.

Il présente la campagne de communication mise en place sur internet, les réseaux sociaux, via la diffusion de documents dans les communes du territoire et via la presse. Le site internet permet notamment au public de contribuer en ligne. Il revient également sur les divers formats des rencontres qui visaient à une participation élargie du public, notamment en allant au contact direct du public pour échanger de manière informelle : réunions publiques, webconférence, visite de terrain et rencontres de proximité.

Le garant présente par la suite une analyse des participants aux rencontres de la concertation, soulignant notamment que le nombre de participants était restreint au regard des moyens d'information déployés.



Il indique enfin que les participants à la concertation ont été attentifs, dans l'écoute et le respect mutuel avec les porteurs du projet. Les participants ont montré une volonté d'aller au bout des interrogations, et le maître d'ouvrage n'a pas laissé de question de côté en répondant à chaque interrogation. Ceux qui ont voulu s'exprimer ont pu le faire.

**Véronique MOREL** présente les thématiques des échanges, précisant qu'il s'agit d'un tout premier bilan qui sera précisé et complété dans le bilan final des garants :

- Opportunité du projet et alternatives :
  - o Attractivité et emplois
  - o Souveraineté nationale et européenne
  - o Mais choix de société

- Utilité de la concertation ?
- Conditions pour l'intégration et la mise en œuvre du projet : la mobilité et l'habitat
- Gestion du foncier :
  - Des entreprises en croissance qui demandent plus d'espace
  - Mais au détriment de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- Environnement : impact zone humide et terres agricoles, risques, pollutions, nuisances

Elle souligne également que des questions et des propositions ont tout particulièrement été soulevées :

- Quelle activité demain ?
  - Quelles entreprises seraient présentes ?
  - Quel impact pour les exploitations agricoles et quelles compensations ?
- Les suites éventuelles :
  - Les procédures en cours (PLU, SCOT, DUP...)
  - L'impact sur la fiscalité des habitants
- Les propositions des publics :
  - D'autres localisations
  - Réduire l'artificialisation
  - Mieux gérer les déplacements
  - Ne pas accepter d'activité de type Seveso

Enfin, Véronique MOREL présente les suites de la concertation préalable :



## Troisième temps d'échanges

**Intervention 12 :** Un participant estime que la restitution réalisée par les garants est fidèle mais a le sentiment que peu de choses ont été retenues par le maître d'ouvrage.

**Intervention 13 :** Un participant regrette que l'expression des citoyens soit présentée comme « idéologique » tandis que l'implantation d'un projet industriel n'est pas présentée comme idéologique.

**Intervention 14** : Un participant demande qui est l'instance qui va décider de poursuivre ou d'arrêter le projet ? Je ne comprends pas pourquoi on continue le projet alors que Soitec se retire.

**Jean-François CLAPPAZ** souligne que le public a fait mention du rapprochement entre microélectronique et armement, d'où le terme « idéologique ». Il ajoute que le projet reste pertinent si Soitec ne s'installe pas. En effet ce secteur – qu'on soit pour ou contre – a besoin de se développer. Tous les chiffres le montrent. Si ça n'est pas Soitec qui s'installe, ça sera d'autres acteurs.

**Vanessa LEPARQ** précise que le mot « idéologie » permettait également de revenir sur les arguments opposés au projet et fondés sur des arguments relatifs à la limitation de la croissance économique. Un autre mot sera utilisé dans le bilan. Il y a deux porteurs de projet : la CCLG a délégué le portage du projet à Isère Aménagement. In fine la décision sera prise par la CCLG et Isère Aménagement travaillera à la bonne prise en compte de la concertation dans l'établissement des dossiers règlementaires si le projet continue.

## Conclusion

Les garants rappellent la nécessité que les cahiers d'acteurs présentés soient publiés sur le site internet. Ils ajoutent que leur bilan ne prendra pas partie pour ou contre le projet mais retracera les arguments exprimés. Enfin, ils soulignent que l'organisation de cette concertation est une réussite.

Jean-François CLAPPAZ indique être très satisfait du déroulement de cette concertation, autant sur le fond que sur la forme. Des avis divergents ont été exprimés et ont pu être entendus par la maîtrise d'ouvrage. Les contributions vont alimenter la réflexion de la CCLG pour enrichir le projet, si toutefois il est réalisé.

Il souligne enfin que l'équilibre économique du territoire repose aussi sur la diversité des zones d'activités, dont les spécificités différentes permettent de répondre à l'intégralité des besoins du territoire : mécanique, travaux publics, métallurgie, etc. De plus, l'économie permet par la fiscalité de donner au territoire ce dont les habitants ont besoin : crèches, transports, terrains de sport... L'objectif étant que tout le monde vive bien ensemble.